

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DES
SERVICES DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC (R-3605-2006)
ET DEMANDE DU TRANSPORTEUR AFIN D'OBTENIR UNE
AUTORISATION POUR ACQUÉRIR OU CONSTRUIRE
DES IMMEUBLES OU DES ACTIFS DESTINÉS AU
TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ EN 2007 (R-3606-2006)

DOSSIERS : R-3605-2006 - R-3606-2006

RÉGISSEURS : M. RICHARD CARRIER, président
M. GILLES BOULIANNE
M. FRANÇOIS TANGUAY

AUDIENCE DU 1er NOVEMBRE 2006

VOLUME 1

CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON
Sténographes officiels

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
PIÈCE NO:
Date: C-6-19-CETAF-
AC/LPA-SE
Ribbons:

DATE: 5 DEC. 2006

R. Yves Pilon

R-3605-2006
R-3606-2006
1er novembre 2006 - 38 -
PANEL 1 - HQT
Interrogatoire
Me F. Jean Morel

ensemble, mais c'est aussi vrai lorsqu'il y a une concentration importante d'éoliennes, comme nous avons actuellement dans la Gaspésie, en fonction des caractéristiques du réseau en Gaspésie.

Alors, nous devons donc développer des systèmes de gestion, également développer des... améliorer et développer même des applications particulières de nos simulateurs de réseau pour mieux comprendre les phénomènes de l'intégration éolienne et y apporter des solutions appropriées.

L'autre volet important est la réduction des délais en resserrant les processus de planification et de réalisation des projets.

Alors, contrairement aux projets hydro-électriques et même à d'autres projets de centrales thermiques qui se réalisent normalement sur des périodes, dans le cas des projets thermiques, de trois ans, hydro-électriques d'au moins cinq ans en général, le raccordement au réseau de transport de ces équipements de production-là est rarement sur le cheminement critique. Donc, nous avons généralement amplement le temps de raccorder ces équipements de production-là au réseau.

Dans le cas de l'énergie éolienne, c'est différent puisque des tours éoliennes, ça peut se

R-3605-2006
R-3606-2006
1er novembre 2006 - 39 -
PANEL 1 - HQT
Interrogatoire
Me F. Jean Morel

construire très rapidement, à l'intérieur d'un an, alors que l'intégration au réseau de transport, pour toutes sortes de raisons dont l'approvisionnement des équipements, entre autres, et d'autres contraintes, généralement est plus longue.

Alors, c'est pour ça qu'il faut donc prendre des mesures particulières, comme la Régie de l'énergie a d'ailleurs accepté de le faire dans le cas de la Gaspésie en autorisant un projet de mise à niveau du réseau de transport en Gaspésie qui nous a effectivement permis de raccorder dans les délais les premiers parcs éoliens de la Gaspésie qui ont été d'ailleurs raccordés en deux mille six (2006). (9 h 10)

Donc, ça constitue pour nous un enjeu majeur de réaliser tous les projets dans les délais requis et ce le sera encore pour le deuxième bloc de deux mille mégawatts (2000 MW) que nous aurons à réaliser à partir de deux mille huit (2008) au cours des prochaines années.

Maintenant, sur le cadre réglementaire, bien sûr je tiens à mentionner que les décisions de la Régie de l'énergie entraînent chez nous

R-3605-2006
R-3606-2006
1er novembre 2006 - 40 -
PANEL 1 - HQT
Interrogatoire
Me F. Jean Morel

d'intégrer ces décisions-là dans nos processus d'affaires, donc de s'assurer que nos processus d'affaires sont gérés pour répondre aux orientations fournies par la Régie de l'énergie, plus particulièrement les besoins dont je reviendrai plus tard d'une meilleure efficacité, donc de développer des processus, de les adapter en conséquence.

Le rythme de dépôt des demandes tarifaires, je pense que nous avons, en présentant ce dossier assez rapidement, au début de juillet deux mille six (2006) pour l'année deux mille sept (2007), nous nous sommes mis en phase pour que nous ayons un rythme acceptable et surtout devancer les dossiers du Distributeur quant à ses demandes tarifaires. Alors, nous souhaitons maintenir cette orientation-là pour le futur. Je pense qu'elle est certainement souhaitée et par la Régie de l'énergie et par les intervenants; alors nous allons donc maintenir cette orientation pour s'assurer d'avoir une situation au niveau du transport qui est connue et qui permet donc de prendre des décisions davantage éclairées à cet égard.

Maintenant, il y a aussi, c'est aussi une première, nous avons déposé notre dossier des

R-3605-2006
R-3606-2006
1er novembre 2006 - 41 -
PANEL 1 - HQT
Interrogatoire
Me F. Jean Morel

investissements deux mille sept (2007) en même temps que le dépôt du dossier tarifaire. Je suis certain que plusieurs seront contents de voir que nous le faisons suffisamment en avance, pour obtenir, nous l'espérons, une approbation des investissements avant le début de l'année deux mille sept (2007). Alors, je pense que clairement dans le passé on nous a mentionné qu'on était plutôt tard dans nos dépôts.

Alors, encore une fois c'est un bel exemple qui vous amène à vous démontrer que nous avons revu nos processus de travail pour être en mesure de planifier plus tôt nos investissements requis dans l'année subséquente, et donc de satisfaire ainsi le souhait de la Régie de l'énergie et également des intervenants de pouvoir avoir une information en temps opportun pour prendre les décisions requises.

Quelques mots sur l'évolution du contexte réglementaire. Suite au blackout, à la panne générale qu'on a... qu'a connue le nord-est américain le quatorze (14) août deux mille trois (2003), alors je suis certain que plusieurs d'entre vous s'en souviennent. Un peu plus de cinquante millions (50 M) de clients privés d'électricité. Il y a eu un groupe de travail Canada et États-Unis